https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Instruction-a-trois-ans-aubaine-financiere-pour-le-prive





Instruction à trois ans : aubaine financière pour le privé

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : lundi 15 octobre 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Instruction à trois ans : aubaine financière pour le privé

Contrairement à ce que le ministre avait laissé entendre après l'annonce du président de la République d'une instruction obligatoire à 3 ans en multipliant les réponses évasives, les communes devront bien financer les écoles maternelles privées sous contrat.

La loi positive sur l'abaissement de l'instruction obligatoire à 3 ans va constituer une aubaine pour l'enseignement privé. En effet, le projet de loi prévoit que les communes devront financer les classes maternelles des établissements privées sous contrat. Jusqu'ici, rien ne les y obligeait car l'obligation d'instruction était fixée à 6 ans. Désormais, ce sera obligatoire partout.

Cette mesure consolidera donc l'écosystème social, communautaire et scolaire que s'est construit la frange la plus favorisée de la population : aujourd'hui, 40% des élèves du privé sont issus de CSP+ (19% en 1985). Cette évasion scolaire pénalise déjà l'enseignement public qui assure, lui, la mixité sociale et scolaire et donc la cohésion de la République. Cette évasion n'a pas pas besoin d'être confortée par l'argent public. La jeunesse de notre pays a plus que jamais besoin d'unité.

Pour le SE-Unsa, cette mesure sur le financement va à rebours des intérêts éducatifs du pays en renforçant l'étanchéité des couloirs sociaux et scolaires.

> Lire le communiqué de presse du Comité national d'action laïque : <u>Projet de loi sur l'instruction à trois ans : c'est toujours l'enseignement privé qui gagne !</u>